

DATE : 12 avril 2022

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire, Edward Walsh, a ouvert la réunion à 19 :00h.

La réunion ordinaire du conseil municipal de Clarendon a eu lieu le soir susmentionné, en respectant les restrictions et les exigences en vigueur concernant la pandémie de Covid 19. Étaient présents : Le Maire Edward Walsh, Cr. Elliott, Cr. Younge, Cr. Dagg, Cr. Holmes, Cr. Smith et Cr. Hanna. La greffière-trésorière Patricia Hobbs a également assisté à la réunion.

Déclaration de conflit d'intérêts :

Un conflit d'intérêts survient lorsque des élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels, ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux portant sur les conflits d'intérêts visent à faire en sorte que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal ne soit pas entaché de considérations personnelles.

Participation du public : Aucune

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

038-04-2022 Proposé par : Cr Younge
Appuyé par : Cr. Elliott
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 12 avril 2022 avec l'ajout de l'Eco Center au 7.7, information du Fair Board concernant les événements de la Fête du Canada au #5.
Adopté

3 . ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 22 mars 2022

039-04-2022 Proposé par : Cr. Smith
Appuyé par : Cr. Dagg
Et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion le 22 mars

Adopté

4. RAPPORT DU MAIRE - Le maire Ed Walsh a donné un rapport sur la réunion du comité de police. Le policier de la municipalité de Clarendon est Alexandre Vermette. Les deux priorités policières pour la municipalité de Clarendon seront la communauté de Sand Bay pour les excès de vitesse et les cultures illégales.

Reconnaissance des 25 ans d'un employé - Déposée et discutée.

Vente du camion International 1996. - Une annonce sera placée dans l'Equity et des offres fermées seront demandées.

5. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Offre de service - Mosaic 3D - Déposé et discuté

Association des artistes du Pontiac

Une demande de don à l'Association des artistes du Pontiac a été reçue.

040-04-2022 Proposé par : Cr Hanna
Appuyé par : Cr. Smith
Et convenu à l'unanimité de donner un montant de 60 \$.
Adopté

Shawville Lions Country Jamboree

du 14 au 17 juillet

Une demande de don a été reçue pour soutenir le Shawville Lions Country Jamboree.

041 -04-2022 Proposé par : Cr. Holmes
Appuyé par : Cr.Younge
Et accepté à l'unanimité de donner un montant de 200.00\$.
Le Cr. Smith s'est abstenu de voter

INFORMATION SEULEMENT - Événements de la Fête du Canada

- Discussion seulement

6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES À PAYER

Les comptes créditeurs d'un montant de 306,755.91 \$ ont été présentés.

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Patricia Hobbs, directrice générale de la Municipalité de Clarendon certifie que les crédits disponibles sont suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

En foi de quoi, le présent certificat est donné à Clarendon ce 12 jour d'avril 2022.

Patricia Hobbs - Directeur général

042-04-2022 Proposé par Cr. Elliott
Appuyé par : Cr. Holmes
Et il est résolu de payer les factures au montant de 302.029.86\$(moins la facture pour le Parc des Vétérans. Nous demanderons plus d'informations sur cette facture)
Adopté

7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 COMITÉ DU PERSONNEL

7.2 COMITÉ LUP

7.2.1 Demande de lotissement

Une demande a été reçue pour approuver le plan directeur d'un lotissement dans la zone RE25 (zone résidentielle) selon l'arpentage Minute 7377, parcelles 6 477 514 et 6 266 028.

Attendu que l'arpentage, Minute 7377, répond à toutes les exigences stipulées dans le règlement 2017-259 "Subdivision Bylaw".

Attendu que les zones résidentielles incluant RE-25 sont prévues pour une densité de 5 à 7 résidences par hectare.

Attendu que le lotissement proposé contient 50 lots supplémentaires ayant une densité de 1,6 résidences par hectare.

Attendu que des préoccupations concernant la quantité et la qualité des eaux souterraines ont été identifiées.

Attendu qu'aucune étude hydrogéologique n'a été réalisée auparavant dans la zone RE-25.

Attendu que le 18 janvier 2022, le ministère de l'Environnement (MERC) a émis des commentaires et des recommandations générales, notant que la municipalité n'était pas en droit d'exiger un rapport d'hydrologue, détaillant une étude des eaux souterraines.

043- 04-2022 Il est donc

Proposé par : Cr. Dagg

Appuyé par : Cr, Smith

D'approuver le lotissement selon l'arpentage Minute 7377, parcelles 6 477 514 et 6 266 028.

Un vote a été pris. Cinq en faveur et un (Cr. Elliott) opposé.

La motion est adoptée.

7.2.2 Demande d'entretien du chemin sur le lot 116 193 18 de la 13e conc.

Déposée et discutée

7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS

7.3.1 - Offres de Calcium

Deux offres ont été reçues pour la livraison de calcium pour la saison 2022.

Multi Routes Inc : 0,339 cents par litre pour un total de 97 441,31 \$ (incluant les taxes).

Les Entreprises Bourget Inc : .3605 cents par litre pour un total de 103 600,00 \$ (incluant les taxes)

044-04-2022 Proposé par : Cr Elliott

Appuyé par : Cr. Holmes

Et convenu à l'unanimité d'accepter la plus basse soumission de Multi Routes Inc.

Adopté

7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

7.5 COMMISSION DES FINANCES

- Mise à jour du prêt TECQ

Une partie de la subvention de la TECQ 2019-2023 a été reçue au montant de 625 360 \$ qui sera appliqué directement au prêt de la TECQ. Il reste un montant de 295 851 \$ à dépenser pour finaliser le paiement complet de la subvention de la TECQ. Les projets ont été discutés.

7.6 COMITÉ D'INCENDIE

7.6.1 Information sur les réunions de la Commission des incendies

7.6.2 Résolution pour l'adoption de l'entente intermunicipale relative à l'application du règlement de prévention des incendies

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES

045-04-2022 ATTENDU QUE selon l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (CQLR c. S-3.4), les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU que l'entrée en vigueur le 1er mai 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Pontiac en vertu de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU que la MRC de Pontiac a déclaré sa compétence sur une partie du domaine de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention des incendies à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur son territoire par la résolution C.M. 2020-12- 22 ;

ATTENDU la résolution C.M. 2021-06-26 concernant l'adoption du règlement 271-2021 prévoyant la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de convenir des modalités d'application de ce règlement de prévention des incendies sur le territoire des municipalités locales ;

ATTENDU QUE cette entente a été présentée au conseil municipal.

Il est donc

Proposé par Cr. Dagg

Appuyé par Cr. Hanna

Et résolu que la municipalité de Clarendon adopte l'entente soumise.

DE PLUS, le conseil municipal autorise le greffier-trésorier et le maire à signer tout document relatif à l'entente au nom de la municipalité de Clarendon.

Adopté

7.6.3 Résolution autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction au nom de la municipalité

RÉSOLUTION AUTORISANT DES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant à délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

Attendu que la Municipalité de Clarendon entreprend des procédures pour la sanction d'une infraction au règlement 271-2021 prévoyant la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac ;

Attendu qu'il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ces procédures pénales d'autoriser des personnes à émettre au nom de la Municipalité de Clarendon des constats d'infraction.

Il est donc

046-04-2022 Proposé par : Cr. Dagg

Appuyé par le Cr. Smith

Et résolu unanimement que le conseil municipal donne aux personnes occupant les postes suivants le pouvoir d'émettre des constats d'infraction au nom de la municipalité de Clarendon.

Chef des pompiers & ou son représentant

De plus, cette résolution sera envoyée à la MRC pour l'application du règlement 271-2021 prévoyant la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac.

7.6.4 Résolution pour modifier l'entente avec Campbell's Bay

Déposée et discutée

7.6.5 Main d'œuvre pour le service d'incendie

Attendu que la main-d'œuvre est un problème constant pour le service d'incendie de Shawville/Clarendon.

Attendu que le chef des pompiers a plusieurs candidats qui souhaitent se joindre au service d'incendie.

Il est donc

047 -04-2022 Proposé par : Cr. Younge

Appuyé par : Cr. Elliott

Et convenu à l'unanimité de permettre au chef des pompiers d'ajouter des pompiers au service d'incendie de Shawville/Clarendon selon les besoins.

7.7 GESTION DES DÉCHETS

Discussion concernant la possibilité d'un éco-centre - Déposé et discuté

8. Résolution concernant les lots 5 640 667, 5 640 647, 6 101 791, & 5 640 711

Attendu que la municipalité de Clarendon est l'unique propriétaire légitime des lots suivants : 5 640 667, 5 640 647, 6 101 791, & 5 640 711 dans la Municipalité de Clarendon.

Considérant, les nouvelles orientations du Conseil Municipal quant aux usages et tolérances des lots susmentionnés dans la Municipalité de Clarendon.

048-04-2022 Il est donc

Proposé par : Cr. Holmes

Appuyé par : Dagg

Et résolu unanimement par tous les conseillers présents que :

À partir de et après l'adoption de cette résolution, ce conseil déclare qu'aucune installation permanente ne peut être érigée, construite ou développée sur les lots 5 640 667, 5 640 647, 6 101 791, 5 640 711 dans la municipalité de Clarendon sans l'autorisation expresse du conseil par résolution à cet effet.

Adopté.

9. Mise à jour du plan de préparation aux catastrophes

RÉSOLUTION D'ADOPTER LA MISE À JOUR DU PLAN DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers dangers d'origine naturelle et anthropique qui peuvent être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Clarendon reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre à tout moment ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de se produire sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres ;

Pour ces raisons, il est

049-04-2022 Proposé par : Cr. Holmes

Appuyé par le Cr. Smith

Et résolu unanimement

QUE la mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité préparée par la directrice générale, Patricia Hobbs soit adoptée ;

QUE la directrice générale, Patricia Hobbs, soit nommée responsable de la (des) version(s) responsable(s) de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité précédemment adopté par la municipalité et toute nomination antérieure de la personne désignée pour la mise à jour ou la révision du plan.

Adoptée

10. Demandes d'achat de parcelles de terrain adjacentes à des propriétés établies

- Déposé et discuté

11 . Ajournement

050-04-2022 Motion par : Cr Holmes de lever la séance du 12 avril 2022 à 21 h 35.

Maire Edward Walsh

Greffier Trésorier - Patricia Hobbs